

MISE EN SCÈNE DÉFINITION

La notion de mise en scène est récente : elle ne date que de la seconde moitié du XIXe siècle et l'emploi du mot remonte à 1820. C'est à cette époque que le metteur en scène devient le responsable « officiel » de l'ordonnance du spectacle. Le terme mise en scène désigne l'ensemble des moyens d'interprétation scénique : décoration, éclairage, musique et jeu des acteurs... ou l'activité qui consiste dans l'agencement, en un certain temps et en un certain espace de jeu, des différents éléments d'interprétation scénique d'une œuvre dramatique

Dictionnaire Parvis



Service national
DOMAINE DES ARTS

